

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 15 juin 1889.

Absents : MM. Motteley-Jonville et Louis Eeckman.

Présidence de M. C. Descat, maire.

Secrétaire : M. Pierre Parent.

M. le maire communique au Conseil une lettre par laquelle M. Motteley-Jonville se démet de ses fonctions de conseiller municipal.

Le Cidreil... Adopte les conclusions d'un rapport présenté par M. Voreux au nom de la commission des finances, concernant le mode de rémunération des receveurs municipaux.

Enseignement... Envoi d'un avis favorable conformément au rapport présenté par M. Motte Bossut, relatif à la concession de la Chambre consultative de Commerce.

Admet les conclusions, prises par la commission chargée d'examiner le différend relatif à la prise d'eau de M. Alfred Motte.

Entend la communication d'un rapport présenté par M. le maire, concernant le service des eaux en 1888.

Adopte 22 rapports de la commission des logements insalubres ;

Vote les conclusions de 3 rapports présentés par M. Wibaux, au nom de la commission de la voirie, relativement : 1° à la rue de la Chapelle ; 2° à une proposition d'un nouveau prolongement de la rue Pellart ; 3° au règlement d'une difficulté avec M. Philippe Saamps, à propos de la concession de terrain pour le percement de la rue de l'Alma.

Adopte également quatre autres rapports, présentés par M. Dubar-Ferrier, au nom de la même commission, relativement : 1° à une rectification d'alignement rue de la Basse Masure ; 2° à une question de terrain rue de l'Alma ; 3° à une question de modification d'alignement rue de Soubise ; 4° à un changement d'alignement au sentier du Ballon ;

Ajourne sa décision à prendre sur le classement du chemin vicinal de Roubaix à Leers ;

Décide, conformément au rapport de la commission, présenté par M. Letourneur, que deux foires aux chapeaux seront établies à Roubaix, l'une le lundi après Pâques, et l'autre le jeudi après le premier dimanche de septembre.

Renvoie à l'examen de la Commission des finances une demande pour le maintien de la subvention pour le théâtre de Roubaix ;

Adopte la réception définitive de l'aque-duc de la rue de l'Alma ;

Renvoie à la Commission de la voirie l'examen du devis pour le pavage de la rue de la Chapelle-Carette ;

Vote un crédit de 1800 fr. pour four-niture d'eau pour les petites sources des pauvres ;

Charge la Commission de la voirie d'examiner une contestation survenue à propos d'une rue entre la rue de l'Herminette et celle de Blanchemaison ;

Renvoie à la Commission des travaux publics la question du maintien de la localité de l'exposition pour y établir un marché couvert provisoire ;

Charge les Commissions de la voirie et des finances d'étudier différentes propositions de la Commission de l'hospice ;

Vote un crédit de 5,000 francs pour modification aux terrassements de l'avenue de l'Impératrice ;

Renvoie à la Commission des travaux publics la question de déplacement de la fontaine de la place de la mairie ;

Ajourne la décision à prendre relativement au pavage du chemin de Roubaix.

CHRONIQUE LOCALE.

L'affaire du Journal de Roubaix a été appelée hier devant le tribunal correctionnel de Lille.

Le gérant a été condamné à une amende de 500 fr.

Le Journal de Roubaix entre demain dans sa quatorzième année d'existence.

Dans un français assez douteux, M. Lesguillon persiste à soutenir que nous l'avons dénoncé. Son insistance nous force à lui dire, bien que cela ne fasse pas honneur à son intelligence, qu'il n'a pas compris l'article auquel il a répondu d'une façon si grossière. Sans doute, il y avait une inexactitude dans notre article, mais elle s'adressait à d'autres qu'à M. Lesguillon. Tous les gens d'un peu de sens et d'esprit ont saisi cela et ont ri beaucoup de la grande colère de l'éminent publiciste.

Si nous ne lui avons point répondu plus tôt, c'est que nous devons entrer dans certaines considérations que nous ne pouvions émettre avant de connaître l'issue du procès qui nous était intenté. Aujourd'hui que le jugement est rendu, nous voulons démentir à M. Lesguillon combien son erreur a été grande et lui prouver en même temps que la délation est venue de lui, et non de nous.

Depuis la campagne d'Italie jusqu'en octobre 1867, un service de dépêches parfaitement organisé nous avait permis de faire connaître avec une grande célérité au public roubaisien, les nouvelles les plus importantes qui nous parvenaient en dehors de nos jours de publication. Comme très souvent nos dépêches nous arrivaient avant l'ouverture ou après la fermeture des bureaux de la préfecture, nous nous contentions de déposer le premier exemplaire à la Mairie de Roubaix. C'était une tolérance uniquement dange-reuse pour l'ordre public et qui, nous l'espérons, nous sera rendue ainsi qu'à nos confrères. C'est dans ce but que, tout à coup, à la fin d'octobre 1867, on nous intenta un procès à propos d'une dépêche provenant d'une source entièrement officielle, l'Agence Havas. La loi était formelle ; nous fûmes condamnés.

Depuis lors, nous avons cessé de publier des dépêches en dehors du journal. Au moment des élections, cette abstention forcée nous fut surtout pénible. Quand M. Lesguillon imprima sa dépêche, connaissant ses excellentes relations avec toutes les autorités, nous avons pensé que l'on voulait revenir à des errements moins sévères, et nous avons voulu prendre acte du précédent, pour nous en prévaloir au besoin. Et afin que l'on ne se méprenne point sur notre pensée, nous eûmes soin de déclarer qu'à l'avenir nous agirions comme l'avait fait M. Lesguillon. Lorsqu'une dépêche est imprimée, distribuée, lorsqu'elle est connue de tous, lorsqu'elle est, pour ainsi dire, tombée dans le domaine public, est-ce commettre une déchéance que de la citer afin d'en faire la base d'une discussion sur un règlement de presse ? Les injures de M. Lesguillon étaient donc au moins fort inutiles ; il lui suffisait de nous dire qu'il avait pu faire en temps son dépôt légal.

Une ignorance complète du sens ou d'une partie prise de chercher le scandale a pu seul dicter les articles publiés dans la feuille de M. Lesguillon. On a voulu faire un peu de bruit, attirer l'attention. C'est là, un triste moyen de publicité, assez commun dans une certaine partie de la presse parisienne, mais qui n'obtient pas grand succès près du public du Nord. M. Lesguillon a déjà dû s'en apercevoir.

Pour rester dans la vérité, nous devons dire qu'il n'est que trop inouïté dans cette affaire. Tout le monde ici sait qu'il n'écrit pas ; ses occupations l'en empêchent. Il a signé l'article, voilà tout.

Mais puisqu'on a osé parler de dénonciation calomnieuse, nous allons en signaler une. On pouvait lire dans le numéro du jeudi 10 juin de l'Echo de Roubaix : « Une nouvelle grève publiée hier mercredi par le Journal de Roubaix a produit une certaine sensation parmi notre population. »

D'après ce journal des personnes au-rirent en lieu dans notre ville. N'ayant rien entendu par nous-même, ne connaissant pas la nature de ces désordres, nous sommes allés aux informations et nous avons appris avec satisfaction qu'il n'y avait rien eu de semblable.

On ne comprend pas comment un journal soi-disant sérieux, accueille si légèrement des renseignements aussi erronés pouvant jeter la perturbation non seulement parmi nos concitoyens, mais encore au dehors.

De cet article dont nous soulignons à dessein certains passages, il résulte évidemment pour tous ceux qui n'avaient pas lu le Journal de Roubaix que nous avions parlé de désordres publics. Or, tous nos lecteurs roubaisiens le savent, nous n'avons jamais fait allusion à pareille chose ; c'est là une pure invention de M. Lesguillon. Avec une extrême réserve, nous avons parlé de certaines scènes où la population civile de Roubaix n'avait rien à voir. Le Journal de Roubaix ayant été saisi et nos renseignements ayant été contestés, nous les avons démentis afin de prouver notre bonne foi. Néanmoins, nous avons été poursuivi et condamné.

Malgré la situation délicate que nous nous trouvons dans, M. Lesguillon n'est attaché à dénaturer les faits en les grossissant outre mesure et, avec une intention évidente pour tout le monde, il a exagéré grandement l'impression produite par notre article.

Et maintenant, nous le demandons, de quel côté est la dénonciation ? de quel côté est la calomnie ?

Nous ne relèverons pas les amusantes nitourelles de M. Lesguillon sur Louis XIV, sur l'ancien régime et sur les portefaix. Sans doute, ces derniers forment une corporation très honorable, mais leur langage ne devrait jamais servir de modèle aux journalistes.

En dépit des provocations les plus grossières, provocations sans précédent dans la presse du Nord, nous nous sommes attaché à conserver pour nous la convenance et la modération.

Le public jugera.

J. RENOUX.

Dimanche prochain, 10 juin, train de plaisir pour Calais, à l'occasion du tir international aux pigeons et de la fête de nuit. Départ de Tourcoing, 6 h. 45 ; de Roubaix, 6 h. 53 ; de Lille, 7 h. 30 ; d'Armentières, 8 h. 02 ; de Bailleul, 8 h. 19 ; Arrivée à Calais, 10 h. 25.

Exceptionnellement, le train de retour prendra des voyageurs au départ de Calais pour les stations voisines et arriera à Arras à 10 h. 51 m. ; à Audruicq à 11 h. 04 m. ; à Watten à 11 h. 22 m. ; et à Saint-Omer à 11 h. 37 m.

Les billets d'aller et retour pour Calais, délivrés le 20 juin par les stations qui en distribuent habituellement, seront à l'occasion de la fête, valables jusqu'au dernier train de la journée du 21 juin.

Il ne sera pas admis de bagages à l'enregistrement.

Pour toute la chronique locale : J. RENOUX.

FAITS DIVERS.

La duchesse d'Annam vient de faire remettre à Spa des appartements pour elle et son fils, M. le duc de Gise. C'est le 10 juillet prochain que les augustes touristes ont fixé comme date de leur arrivée à Spa, où se trouvant déjà réunis la reine des Belges, la famille du duc de Saxe Cobourg et, nous dit-on, un grand nombre de hauts personnages, de divers pays.

Pendant ces temps derniers, les médecins français et anglais ont eu à traiter une grande variété de blessures résultant d'accidents de vélocipèdes, dont quelques-unes provenaient des nouveaux dangers qu'offrent ces instruments, lesquels consistent dans la position du cavalier, mais plus particulièrement dans ses relations avec les lois de l'équilibre, soit qu'on appuie avant ou en arrière sur le levier, soit qu'on descende ou qu'on monte.

La dislocation des extrémités supérieures, et notamment du radius, a été la blessure la plus commune ; quelques fractures du cubitus ont cependant été constatées, avec graves foulures des poignets.

Dans quelques cas, les extrémités inférieures étaient lésées, les foulures plus communes que les fractures. Dans quelques autres, les cavaliers ont eu le système nerveux ébranlé, quand par exemple le vélocipède revenait sur ses pas à une montée et se faisait pencher en arrière la tête du cavalier.

Le Journal de Mulhouse a découvert dans un village du Haut-Rhin un conseil municipal dont la composition est peut-être unique en France. Ce village se nomme Pulversheim et a acquis une certaine célébrité par les fortunes qu'on y débite. Le maire de Pulversheim est garde forestier et se nomme Himmelbach ; l'adjoint est cousin du maire ; le frère du maire, le beau-père de l'adjoint, un cousin de l'adjoint, un arrière-cousin de l'adjoint sont conseillers municipaux. Ce conseil plus un conseil municipal qui délibère sur les affaires de cette commune, l'est un conseil de famille. Le Journal de Mulhouse ajoute que Pulversheim possède une curiosité historique, unique comme son conseil municipal. C'est un tambour tout en bois que les Autrichiens ont laissé en guise de souvenir aux habitants en 1813, après avoir eu soin d'emporter celui de la commune.

Un brave garçon d'Allemand avait assisté dans un salon parisien, au spectacle d'une charade en action. La chose étant nouvelle pour lui, il en fut charmé, et il éprouva le désir de composer, lui aussi, une charade, afin de prouver à la France que l'esprit avec ses gentillesse, n'habite pas exclusivement de ce côté-ci du Rhin.

La charade faite, il demanda la parole pour la développer, en certifiant qu'elle était bien châtia et que l'on aurait probablement quelque peine à la deviner. Voici le bijou franco-allemand : Mon premier il a les dents ; mon deuxième il a aussi les dents ; mon troisième il a encore aussi les dents ; et mon tout il porte le troupeau sans les menottes. On cherche... et l'on ne devine pas. Mon premier, mon deuxième, mon troisième ont tous des dents... Impossible de découvrir un mot qui soit pourvu de dents à chacune de ses trois syllabes.

L'Allemagne risait à cœur joie du manque de pénétration de la France, car c'était on ne peut plus naïvement et bien châtia !

Enfin l'auditeur ayant jeté sa langue au chat, le brave Allemand livra le secret de son œuvre internationale : la jalouse. Voyant que l'on ne comprenait pas encore, il scandale le mot. Chat loup-scio...

M. Mende, banquier de Leipzig, repart naguère de la maison Hachette et Masson, de Paris, dont il représente les intérêts commerciaux en Saxe, depuis un certain nombre d'années, une lettre chargée, avec les mots très pressés sur l'adresse : « Nous nous exprimons de vous mander, et était-il dit, que notre colisier a disparu subitement et qu'il a emporté les traites pour une valeur de 200,000 fr. D'après les renseignements que nous avons obtenus de sa femme, Granier s'est enfui à Leipzig, où il doit être descendu à l'hôtel de Prusse. Nous vous prions de lui reprendre les traites sans délai et de nous les envoyer aussitôt que possible. S'il ne les restitue pas de bonne volonté, rebourez à la police. Nous avons pitié de sa femme et de ses trois enfants qu'il a abandonnés. Aussi leur avons-nous promis de ne pas user de rigueur. S'il vous rend les traites sans difficulté, donnez lui sur notre compte 20,000 fr., pour qu'il puisse se rendre en Amérique et que notre maison ne soit point compromise. Granier est venu élégamment ; il est de grande taille, porté une chevelure noire et épaisse, une physionomie agréable et une grande cicatrice sur la joue droite. Prompte réponse ! »

Hachette et Masson voulant s'y prendre adroitement, M. Mende s'est jeté sur la table à côté de l'hôtel de Prusse. Il aperçut bientôt un homme qui répondait au signalement indiqué et alla se placer à côté de lui. Les deux voisins causèrent durant tout le repas.

Au dessert, l'étranger dit à M. Mende : « Auriez-vous l'obligeance de m'indiquer un banquier qui veuille m'acquiescer mes traites ? »

« Je suis banquier, monsieur, et je puis moi-même faire ce que vous demandez. »

« Ah ! fort bien. »

« Venez dans mon comptoir, nous réglerons l'affaire. »

« Vous me rendez service. Arrivé dans son bureau, M. Mende ferma la porte à double tour, et dit : « Monsieur, vous êtes un escroc. Mépris informé de votre arrivée ici. Vous avez volé ces traites à la maison Hachette et Masson, de Paris ; mais tout s'arrangera si vous les rendez. »

L'étranger était consterné. « Vos chefs sont grands et généreux, poursuit le banquier ; par égard pour votre famille, ils m'ont chargé de vous remettre 20,000 fr. pour vous permettre de fuir en Amérique. Les voici et allez vous faire pendre ailleurs. »

L'étranger, incapable de prononcer une parole, quitta la chambre tout en larmes. M. Mende écrivit aussitôt à Paris pour renvoyer les traites et demander le remboursement de 20,000 francs. Trois jours après, il reçut une lettre dans laquelle MM. Hachette et Masson déclaraient qu'on ne leur avait rien volé du tout, que leur caissier était encore à son poste, et que la lettre et les traites étaient fausses. Ils regrettaient vivement que M. Mende ait porté les 20,000 francs au registre des pertes sèches.

Voici le sommaire de la Revue du Monde catholique du 10 juin 1889 :

- I. - La délimitation dogmatique de l'infaillibilité pontificale, est-elle opportune ? - H. Montzey.
- II. - Puissance militaire de la Turquie.
- III. - Le problème de la vie (suite).
- IV. - Le P. Nampa et l'œuvre de N.-D. de France. - E. G. Desjardins.
- V. - Le bouquet de Primavera. (Nouvelle.) - J. M. Villefranche.
- VI. - De l'avenir du protestantisme et du catholicisme. - De Romont.
- VII. - Chronique de l'épiscopat concile.
- VIII. - Revue politique de la quinzaine. - E. Vuellin.
- IX. - Chronique littéraire. - Ernest Schuster.
- X. - Bulletin Bibliographique. - L'abbé Ed. Puyol, etc.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. 13 juin. - Picvat Alphonse, 29 ans, tisserand, et Dujardin Elise, 44 ans, journalière. - Desobry Jean, 37 ans, cabaretier, et Mesplemb Victorine, 31 ans, journalière. - Dezaene Henri, 29 ans, mécanicien, et Vandeweghe Françoise, 35 ans, servante. - Vlikerveghel Isaac, 23 ans, tisserand, et Timmer Marie, 20 ans, tisserand. - Decotigues Edouard, 23 ans, fleur, et Calet Marie, 27 ans, rattacheuse. - Secretin Louis, 33 ans, artiste, et Carpentier Victorine, 32 ans, lingère. - Heyndrickx Alfred, 29 ans, négociant, et Heyndrickx Alice, 29 ans, sans profession. - Vanbaetsen Jean, 36 ans, garçon boulanger, et Vandepende Marie, 40 ans, servante. - Brahat Edouard, 29 ans, menuisier, et Coster Marie, 25 ans, servante. - Frémond Jean, 26 ans, employé de commerce, et Frémond Agnès, 25 ans, sans profession.

MARIAGES.

11 juin. - Parsy François, 41 ans, fleur, et Molquin Ursuline, 41 ans, servante. - Devézet François, 30 ans, marchand de vin, et Souvlin Philomène, 29 ans, fille de bureau. - Longuepée Gustave, 25 ans, peintre-décorateur, et Vangelume Victorine, 20 ans, modiste. - Ganneux Florent, 69 ans, directeur, et Lemaire Augustine, 22 ans, sans profession. - Facot Louis, 26 ans, boulanger, et Delescluse Rosine, 28 ans, sans profession. - Wammes Léon, 60 ans, tisserand, et Vanden Elstete Ursuline, 24 ans, rattacheuse. - Delander Antoine, 24 ans, rôtisseur, et Dewaele Blondine, 24 ans, sismode. - Siffert Jules, 39 ans, mécanicien, et Chastel Alice, 22 ans, repasseuse. - Limberg Gustave, 37 ans, appréteur, et Farvaque Virginie, 30 ans, tisserand. - Carrelle Henri, 24 ans, ussegand, et Dumortier Marie, 23 ans, journalière. - Six Emile, 21 ans, employé de commerce, et Roussel Marie, 19 ans, sans profession.

NAISSANCES.

Du 8 au 15 juin inclus 136 garçons et 30 filles. 8 juin. - Duthoit Octavie, 26 ans, couturière, rue de la Fosse aux Chênes. - Ducrocquet Augustin, 29 ans, fleur, hôpital. - Demulder Rosalie, 40 ans, cuisinière, rue Saint-Antoine. 9 juin. - Prinot Jean Baptiste, 62 ans, journalier, hôpital. 10 juin. - Dewaegeere Nathalie, 60 ans, ménagère, rue de Mouchin brée. - Meire Pauline, 37 ans, journalière, hôpital. - Grimponnet Edouard, 36 ans, tisserand, hôpital. - Debaets Jean, 54 ans, barbier, hôpital. 11 juin. - Sakoryn Marie, 63 ans, ménagère, rue de Mouchin brée. - Duilos Jean Baptiste, 34 ans, fleur, rue de Tourcoing. - Lenoir Henri, 27 ans, fleur, hôpital. 12 juin. - Legrand Adolphe, 67 ans, ménagère, au Cal du Four. - Datrieux Flore, 47 ans, bobineuse, au Tillet. 13 juin. - Descauweghe Françoise, ménagère, à l'Épenette. - Tonneau Louis, 78 ans, journalier, hospice des Petites Sœurs. - Vandeveldte Gérard, 50 ans, garçon brasseur, rue Magna. - Nys Alexandre, 27 ans, concierge, rue du Château. 14 juin. - Lecoq Charles, 38 ans, fleur, hôpital. - Delobel Louise, 15 ans, sans profession, rue du Château.

CHÉMIN DE FER DU NORD.

De Lille à Roubaix. Départ de Lille (matin) 5.30, 7 h., 8.30, 9.33, 11.05 (soir) 12.21, 2.25, 3.00, 6 h. 7.55, 10.05, 11.45. De Roubaix (matin) 6.47, 7.18, 8.48, 10.13, 11.23 (soir) 12.40, 2.44, 3.48, 6.18, 8.13, 10.22, 11.31. De Roubaix à Lille. Départ de Roubaix (matin) 5.54, 7.29, 8.59, 10.24, 11.34 (soir) 12.21, 2.54, 4.59, 6.29, 8.24. Arrivées 10.27, 11.36. Ces deux derniers trains ne vont pas jusque Roubaix. Arrivée à Roubaix (matin) 6.10, 7.45, 9.15, 10.40, 11.50 (soir) 12.37, 3.10, 5.45, 8.09, 9.40. De Roubaix à Lille. Départ de Roubaix (matin) 7 h., 8 h., 9.30, 11.05 (soir) 12.40, 3.10, 4.50, 6.45, 8.10, 9.40. De Tourcoing (matin) 5.10, 6.12, 8.12, 9.42, 11.17 (soir) 12.34, 1.52, 3.22, 5.02, 6.55, 7.58, 9.24, 11.02. De Roubaix, 5.27, 7.21, 8.21, 9.51, 11.26 (soir) 12.31, 2.04, 3.31, 5.11, 6.12, 7.38, 9.36, 11.11. Arrivée à Lille (matin) 5.35, 7.39, 8.39, 10.09, 11.44 (soir) 12.40, 3.19, 3.49, 5.29, 6.31, 8.56, 9.54, 11.29. De Lille à Bethune et à Bully-Grenay. Départ de Lille (matin) 6.05, 7.05, 8.05, 9.05, 10.05, 11.05 (soir) 12.05, 1.05, 2.05, 3.05, 4.05, 5.05, 6.05, 7.05, 8.05, 9.05, 10.05, 11.05. Arrivées à Bethune (matin) 6.40, 7.40, 8.40, 9.40, 10.40 (soir) 11.40, 12.40. Arrivées à Bully-Grenay (matin) 7.15, 8.15, 9.15, 10.15 (soir) 11.15, 12.15. De Valenciennes pour Bully-Grenay, Bethune (matin) 6.05, 7.05, 8.05, 9.05, 10.05, 11.05 (soir) 12.05, 1.05, 2.05, 3.05, 4.05, 5.05, 6.05, 7.05, 8.05, 9.05, 10.05, 11.05. De Valenciennes pour Vermeles et Bully-Grenay (matin) 6.35, 7.05 (soir) 12.34, 5.33. De Valenciennes vers Lille. Départ de Valenciennes pour Bully-Grenay, Bethune, La Bassée, Marquillies, La Bassée, Valenciennes, Canteleu, Bully-Grenay, Bethune (matin) 6.40, 10.10 (soir) 11.30, 6.40. Correspondance à Bully-Grenay avec les trains de Paris et Hazebrouck.